



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3LI130004175

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Droit* a pour objet l'acquisition des connaissances fondamentales dans les disciplines juridiques, tant en droit privé qu'en droit public mais tend également à permettre une ouverture grâce à des matières non juridiques, telles que la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, les langues et l'informatique.

L'objectif poursuivi est principalement la poursuite en master de droit (au sein de l'Université de Corse : master *Droit*, spécialité *Collectivités territoriales*, spécialité *Droit notarial* et spécialité *Procès et contentieux*).

L'obtention de la licence de *Droit* permet par ailleurs une préparation aux concours de l'Institut régional d'administration (IRA), organisée en collaboration avec l'IRA de Bastia, et aux concours d'attaché et de rédacteur territorial en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de *Droit* est justifiée tant à l'échelle locale que nationale. La formation est classique dans ses enseignements et le projet pédagogique est cohérent, proposant une formation dans toutes les principales branches du droit. L'équilibre droit public-droit privé est également respecté. Les enseignements sont organisés autour de trois unités d'enseignements par semestre : unité majeure, unité mineure, unité transversale. L'équilibre proposé entre les cours magistraux et les travaux dirigés est convenable et l'organisation de la progressivité au fil des années de la licence est satisfaisante. Par ailleurs, la formation permet l'obtention de plusieurs certifications en langue et en



informatique. A l'issue de la deuxième année de licence (L2), une passerelle peut être envisagée vers la licence professionnelle *Généalogiste successoral*. On peut néanmoins relever une insuffisance de l'évaluation de la formation par les étudiants qui semble être organisée seulement au niveau de l'établissement.

Les dispositifs d'aide à la réussite se limitent aux enseignements de méthodologie en L1 et L2, au tutorat et au système d'adaptation des enseignements et d'examens proposés par l'établissement pour les étudiants salariés et handicapés. On peut regretter l'insuffisance des informations en cours de cursus, tout comme l'absence d'enseignement de mise à niveau. En outre, si un stage facultatif peut être réalisé en L3, il ne fait l'objet d'aucune évaluation, ce qui ne constitue pas un facteur d'incitation.

La poursuite d'études en master tend à s'accroître (plus de 50 %). En revanche, aucune action ne semble réellement menée pour la valorisation du diplôme tout comme pour le suivi de la population étudiante. Par ailleurs, l'aide à l'élaboration du projet professionnel ne semble réalisée qu'au travers d'échanges informels des enseignants avec les étudiants.

Le pilotage de la mention reste peut être trop traditionnel. Si une véritable équipe pédagogique existe, cette dernière ne semble pas suffisamment prendre en compte dans le pilotage les évaluations de la formation par la population étudiante et le devenir de cette même population.

- Points forts :
 - Volonté réelle de renforcer les dispositifs d'aide à la réussite.
 - Amélioration du taux de réussite en L1.
 - Enseignements de méthodologie en L1 et L2.

- Points faibles :
 - Absence de suivi des populations étudiantes et d'influence sur le pilotage.
 - Insuffisance de l'information en cours de cursus et des enseignements de mise à niveau.
 - Insuffisance de l'aide à l'élaboration du projet professionnel.
 - Insuffisance du contrôle continu.

Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun de poursuivre les efforts menés pour l'aide à la réussite, particulièrement l'information en cours de cursus et les enseignements de mise à niveau.

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle pourrait être renforcé par l'incitation à la réalisation d'un stage et par l'augmentation des interventions des professionnels extérieurs. Il conviendrait en outre de concevoir une organisation plus formelle de l'aide à l'élaboration du projet professionnel.

Enfin, une amélioration du pilotage pourrait résulter d'une véritable organisation du suivi de la population étudiante.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	196	167	176	166	165
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	101	88	59	104	81
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	86	61	46	39	83
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	1 %	3 %			
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	27 %	18 %	39 %	37 %	43 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	36 %	38 %	32 %	43 %	38 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	2 %	15 %	11 %	14 %	30 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			3 %	2 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	38 %	36 %	37 %	44 %	49 %
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			548	579	631
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			12.5 %	9,5 %	12.5 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			9	9	9
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			443	324	326
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			85	191	134



Observations de l'établissement



Faculté de droit et des sciences économiques
DOMAINE DE FORMATION : DROIT - ECONOMIE- GESTION
FILIERE DROIT

DEMANDE N° s3LI130004175
OBSERVATIONS SUR L'EVALUATION AERES
DE LA LICENCE MENTION DROIT

_ Sur l'absence de suivi des populations étudiantes :

Il se met en place grâce à la création en 2009 de la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) et à la restructuration des services de scolarité centrale et d'UFR.

Il est important de préciser également que la POIP de l'université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters).

Les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplôme font l'objet de l'étude. Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé.

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

_ Sur l'insuffisance de l'information en cours de cursus et des enseignements de mise à niveau et sur l'aide à la réussite:

L'information est améliorée grâce au développement de l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail.

La possibilité d'offrir à l'étudiant chaque année du cursus une discipline arrêtée par le directeur d'UFR au cas par cas, sur proposition du responsable pédagogique, peut être utilisée pour une mise à niveau.

Une expérience d'enseignements spécifiques de mise à niveau ayant été précédemment mal accueillie par les étudiants, il en est envisagé une nouvelle consistant à insérer ces enseignements dans la préparation aux secondes sessions d'examens (dites de rattrapage) pour les rendre plus attractifs.

_ Sur l'insuffisance de l'aide à l'élaboration de projet :

Là encore, une expérience d'institutionnalisation de l'aide à l'élaboration de projet professionnel s'étant révélée décevante, elle est effectivement assurée principalement par des échanges informels entre enseignants et étudiants profitant de la taille réduite des effectifs qui favorise la relation enseignants-enseignés. Il est à remarquer cependant que parmi ces enseignants se trouvent plusieurs professionnels du droit (magistrat, avocat, notaire, fonctionnaire territorial, membre de la chambre des compte, etc.), en qualité de PAST, de chargé d'enseignement ou en position de détachement.

Toutefois l'aide à l'élaboration de projet est en voie d'amélioration grâce aux récentes conventions avec le CNFPT, des journées de présentation des IRA (en collaboration avec l'IRA de Bastia), ainsi que la mise en place de stages d'observation. Ces derniers peuvent facilement être rendu obligatoires et évalués par une simple modification du règlement d'examens proposée au CEVU.

_ Sur l'insuffisance du contrôle continu :

La part du contrôle continu devrait être augmentée dès la rentrée 2012, en application d'un projet de modification du règlement d'examens qui sera présenté au CEVU.